

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2017

Réf : 2017 – n° 01/5.2

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 5

Absents : 2

Date de convocation : 04-01-2017

Date d'affichage : 05-01-2017

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à 17 heures 30, Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à JC CAMPOS

Ariane MOLLUNA à Nathalie THEODOSE

Sabine ROUS à Pierre MAUMEJEAN

Guillaume BER à Alexandra BONNET

Rachida BOUTEILLER à F. LABARUSSIAS

Absents : Noémie CLAUDEL, Amandine JACINTO

II - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Pierre Maumejean procède à l'appel nominatif des conseillers. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

III – NOMINATION DU SECRETAIRE

Pierre Maumejean propose la candidature de Maguelone CHAREYRE en qualité de secrétaire pour la présente séance.

IV – APPROBATION PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 ET 27 DECEMBRE 2016

Pierre Maumejean demande si des observations sont à formuler.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

IV - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

La convocation a été envoyée le 5 Janvier 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- I – Appel nominatif des conseillers.
 - II – Ouverture de la séance.
 - III – Nomination du secrétaire
 - IV - Approbation du conseil municipal du 14 décembre et 27 décembre 2016
 - V – Approbation de l'ordre du jour de la séance
-
- 1) Adoption en régularisation – BP 2015
 - 2) Débat Orientation Budgétaire 2017
 - 3) Budget annexe Cinéma – Année 2016 – DM n° 2
 - 4) Ouverture anticipée de crédits – Budget 2017 annexe Parkings
 - 5) Année 2016 – Subventions d'équilibre aux budgets annexes
 - 6) Information des décisions prises par délégation de pouvoir
- VI – Questions diverses

Vote :

Unanimité

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, **Pierre Maumejean** souhaite apporter quelques précisions à **Cédric Bonato** sur le prix de la parcelle de l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage, question débattue lors de l'avant dernier conseil municipal, qui s'élevait à 18 000 €. Or, le prix de vente envisagé sera de 25 000 €, il n'y a donc pas de perte de créances en la matière.

Arnaud Fourel intervient sur les remarques formulées par **Cédric Bonato** lors du dernier conseil municipal sur la monétique privative, suite à un envoi de mail dans l'après midi de ce dit conseil. Pour apporter des éclaircissements sur ce mail, celui ci était en fait l'envoi d'un bilan intermédiaire des consommations. Ce n'était pas une facture, mais la notification aux parents des temps de garde de l'enfant.

Au niveau des dossiers unique de fonctionnement de ce nouveau système, pour identifier les parents divorcés, il est demandé d'effectuer un dossier séparé pour bien avoir les mails du représentant 1 et du représentant 2 et bien établir 2 dossiers distincts afin de pouvoir identifier qui est en mode de garde et pour adresser les mails aux bonnes personnes.

Cédric Bonato présente ses meilleurs vœux aux élus. Pour répondre à **Arnaud Fourel**, il n'a jamais reçu au niveau de l'enfance et jeunesse de restes à recouvrir.

Arnaud Fourel voulait éclaircir la situation, car il est mentionné dans le PV le terme facture. Il s'agit bien d'un B.I.C. : « Bilan Intermédiaire de consommations ».

AFFAIRE N° 01

BP 2015 – Commune – Adoption en régularisation

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil municipal, par délibération du 19 mars 2015, a approuvé le budget primitif 2015 de la commune, après débat d'orientation budgétaire tenu dans sa précédente séance le 25 février 2015.

Par une requête déposée le 18 mai 2015, M. Fabrice LABARUSSIAS, M. Cédric BONATO, Mme Alexandra BONNET, Mme Rachida BOUTEILLER, M. Guillaume BER, Mme Amandine JACINTO, Conseillers municipaux, ont contesté la légalité de cette délibération aux motifs tirés de l'insuffisance du débat d'orientation budgétaire, de l'insuffisance de la note de synthèse accompagnant la convocation à la séance du conseil municipal et de l'absence de véritable débat en séance.

Par jugement du 2 décembre 2016, le Tribunal administratif de Nîmes a fait droit à cette requête en annulant la délibération du 19 mars 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2015, au seul motif tiré de l'insuffisance de la note de synthèse accompagnant les convocations à la séance du conseil municipal.

En pareille circonstance, l'avis rendu par le Conseil d'Etat, le 9 février 1989 sous le n°345.352, fait référence et établit que doit être mise en œuvre une régularisation rétroactive par l'autorité compétente.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal est appelé à approuver, en régularisation, le budget primitif 2015 de la commune, tel qu'il lui avait été présenté le 19 mars 2015.

Débat :

Fabrice Labarussias présente à son tour ses meilleurs vœux aux élus. Il fait une remarque sur la note de synthèse qui stipule : « *Par jugement du 2 décembre 2016, le Tribunal administratif de Nîmes a fait droit à cette requête en annulant la délibération du 19 mars 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2015, au seul motif tiré de l'insuffisance de la note de synthèse accompagnant les convocations à la séance du conseil municipal* ». C'est une erreur car si on relit les conclusions du rapporteur public qui ont été validées par le Tribunal Administratif, il est mentionné « *le budget est annulé pour insuffisance de la note de synthèse sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête* ». Ce n'est pas donc pas au seul motif de l'insuffisance de la note de synthèse.

Pierre Maumejean rappelle que les conclusions du rapporteur public ne sont pas le jugement du Tribunal Administratif. Cela lui paraît la moindre des choses de le préciser, mais il prend note des observations de Fabrice Labarussias.

Claude LAURIE demande combien cette action a coûté aux contribuables ?

Pierre Maumejean n'est pas en mesure de lui dire, si ce n'est que cela coûte cher.

Pierre Maumejean rappelle que M. Labarussias a engagé deux recours devant le Tribunal Administratif. Le premier, à titre personnel, en annulation du Budget 2014 invoquant l'absence de débat d'orientation budgétaire, une insuffisance d'information et d'expression des conseillers municipaux. (Aucun grief sur le

plan purement budgétaire, bien entendu, aucun élément comptable n'étant contesté). Le tribunal a débouté M. Labarussias en rejetant toute son argumentation et le budget 2014 était confirmé.

Le second, avec les autres élus de l'opposition, portait sur l'annulation du Budget 2015 en invoquant les mêmes arguments (toujours pas de contestation sur les éléments strictement budgétaires).

Le Tribunal a fait droit à la demande des six conseillers municipaux en annulant la délibération pour un motif de procédure très circonstancié.

Le juge ne retient dans sa décision d'annulation qu'un motif de simple procédure, qui de plus est très circonstancié (la fermeture de la Mairie pendant 2 jours). **Le budget n'est absolument pas remis en cause sur le fond.**

En fait, il est reproché à la Commune, s'agissant de la consultation d'éléments annexes à disposition des conseillers au secrétariat du Maire, ne pas avoir tenu compte de la fermeture de la Mairie et d'avoir ainsi réduit de 48 heures le délai de consultation de 5 jours par les conseillers. Autrement dit, si le délai n'avait pas contenu un week-end, l'argumentation ne tenait plus et l'annulation n'était pas prononcée.

Il lit l'extrait du jugement :

« que si la commune soutient que les requérants étaient en mesure de consulter également au préalable en Mairie tous les documents annexes, notamment les liasses budgétaires relatives aux différents comptes administratifs présentés lors du conseil municipal du 19 mars 2015, ce dont ils auraient été informés le vendredi 13 mars 2015, cette circonstance, eu égard au court délai séparant cette information du conseil municipal du jeudi 19 mars 2015, alors que les services de la Mairie étaient fermés durant le week-end, n'est pas suffisante pour faire regarder comme remplies les conditions prévues par les dispositions précitées ».

Il aurait fallu décaler le conseil municipal le jeudi ou le vendredi et l'affaire n'aboutissait pas.

Le budget en lui-même n'est absolument pas remis en cause, ni dans sa sincérité ou sa rigueur budgétaire, ni dans son exécution. Il sera donc régularisé par une nouvelle délibération du conseil municipal ce soir.

Fabrice Labarussias a bien lu les conclusions du juge, pas du rapporteur public, conclusions qu'il tient à la disposition des conseillers municipaux, voire même la requête complète. Il publiera avec son groupe les conclusions du Tribunal Administratif sur leur site internet afin que les administrés comprennent bien cette affaire. Concernant la première requête, effectivement sa demande a été déboutée. Ce n'est pas son métier d'écrire et de saisir le Tribunal Administratif, mais il est devenu plus performant car le Maire lui apprend de plus en plus à l'être. *« Vous avez vécu les 2 premiers étages de la fusée, n'ayez crainte, il y en aura d'autres ».* Concernant le vote de ce soir, il souhaite faire part du document qu'il a eu sur ce BP 2015 qui contenait une trentaine de pages, et le document aujourd'hui qui en fait 130. C'est pour cette raison que le budget a été annulé car l'accès à l'information des élus de l'opposition est dû afin de juger et de voter en droit et en conscience. Il demande au Maire pourquoi ce document de 130 pages n'avait pas été fourni à cette période.

Pierre Maumejean demande à **Fabrice Labarussias** de lui rappeler les motifs d'annulation du budget ? Il s'agit simplement d'une question de nombre de jours ouvrés.

Fabrice Labarussias voulait un document d'un volume identique.

Pierre Maumejean rappelle pour mémoire que le budget 2011 sous la mandature de Monsieur Bonato avait été annulé par le Juge Administratif pour l'absence de données comptables budgétaires dans le Débat d'Orientation Budgétaire : aucun élément communiqué sur la dette, les prévisions de recettes et dépenses, les taux d'imposition, les dotations de l'Etat.

Monsieur Bonato avait alors déclaré qu'il était victime « d'une action politique » coûtant cher à la commune en frais d'avocat et « sclérosant le fonctionnement des services » (objet d'un article de Midi Libre de mars 2012). Mieux, lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 mars 2012, il avait déclaré à propos du recours devant le Juge Administratif de Didier Caire : « On va perdre du temps et de l'argent... cela coûte très cher... c'est un débat stérile avec des actions d'opposition bête et méchante. Attaquer le DOB et le Budget, c'est bloquer toute une collectivité, cette manœuvre est scandaleuse... »

Visiblement, Monsieur Bonato ne s'applique pas à lui-même les principes qu'il entend faire appliquer par les autres.

Il précise que le budget 2011 a été régularisé par le conseil municipal en avril 2012 et que les conseillers d'opposition ont eu l'élégance de voter pour cette régularisation (excepté Didier Caire qui s'est légitimement abstenu). Il n'attend pas moins d'élégance de la part de l'opposition.

Cédric Bonato trouve intéressant de voir relater les faits de 2011 dans les faits de 2015 car le Maire fait souvent un reliquat du passé. Il se souvient lors de ce conseil municipal tumultueux, quand l'opposition n'avait eu aucune information, des mots de Monsieur Cathala : « *cela ne se passera plus comme ça* ». Il le remercie, et s'en rend compte aujourd'hui avec ce document qui est 4 fois plus gros que celui qu'il avait eu. Son groupe s'était insurgé contre le défaut d'information, car s'il avait eu l'information et si la liasse budgétaire avait été fournie, il n'y aurait pas eu de recours. Il fait d'ailleurs remarquer que le budget de l'année dernière a été voté, sans aucune difficulté.

Pierre Maumejean remarque que le groupe de M. Bonato se plaint d'un défaut d'information, alors que cet argument était celui de Didier Caire à l'époque qui lui se plaignait en plus de l'absence d'éléments chiffrés dans le DOB.

Il note que les déclarations de M. Bonato à l'époque stipulaient : *on a perdu du temps, de l'argent, c'est stérile, c'est scandaleux...* Il ne voit pas où est la différence entre 2011-2012 et les années à venir.

Fabrice Labarussias estime qu'il y a une grosse différence. En 2011, c'est M. CAIRE qui a écrit cette requête, non pas M. MAUMEJEAN car c'est beaucoup de travail.

Pierre Maumejean aimerait avoir des explications concernant ces propos.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 22. Contre : 5 C. BONATO – A. BONNET (proc. G. BER) – F. LABARUSSIAS (pro. R. BOUTEILLER)

AFFAIRE N° 2

ANNEE 2017 – DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Le Maire

L'hebdomadaire « la Gazette des Communes » dans un article intitulé « Rigueur Budgétaire à tous les étages » précise « Coupes dans les budgets, non-remplacement des départs à la retraite, hausse des tarifs et des impôts... Confrontées à la baisse des dotations, les collectivités sont, peu ou prou, contraintes d'opérer les mêmes choix ». Aigues-Mortes, comme les autres communes, n'échappe pas à la règle et se doit de réduire sa dépense publique. Plusieurs pistes sont à étudier :

- Stabilisation du budget de fonctionnement
- Gel de la dette sur le mandat à 11.5 M€ de CRD (Capital Restant Du) pour le budget principal
- Rabotage des effectifs sur le mandat par le non-remplacement des départs en retraite

- Etudes sur l'évolution de certains services
- Hausse des tarifs plutôt qu'augmentation forte des impôts locaux
- Gestion active du patrimoine et des emprunts
- Mutualisation des services
- Benchmarking

La loi de finances reprend les engagements déjà annoncés sur la baisse des dotations au bloc communal et sur le report de la réforme de la DGF :

- réduction de moitié de la contribution des communes au redressement des comptes publics.
- Inclusion des budgets annexes des services publics administratifs dans le calcul de la contribution au redressement des finances publiques
- Revalorisation des bases d'imposition de 0.4%. Il est à noter, qu'à compter de 2018, la mise à jour périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières sera liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives n'étant pas concernée par la réforme applicable aux locaux professionnels.

Autre élément non négligeable à prendre en compte la baisse continue de la population, depuis 2015 :

- 2014 : 8 628
- 2015 : 8 646
- 2016 : 8 536
- 2017 : 8 504

Enfin il est rappelé que la loi Notre prévoit que :

- Le DOB doit porter sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes.
- L'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, le niveau et l'évolution de l'endettement, la variation des taux d'imposition envisagée, des éléments d'analyse prospective

En préambule, je tenais à préciser que les tableaux qui vont vous être présentés sont établis sur la base des comptes administratifs pour les années 2011-2015 et sur les crédits votés pour l'année 2016 (sauf en ce qui concerne le 012)

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Ont évolué de plus de 35 % entre 2011 et 2016, et plus rapidement que les recettes de fonctionnement (21.5%) Conformément aux mesures préconisées ci-dessus, une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement est programmée pour 2017 (-130 000 € environ).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prev.)
charges à caractère gal	2 094 093 €	2 354 187 €	2 383 013 €	2 356 391 €	2 685 517 €	2 800 865 €	2 875 000 €
charges de personnel	3 952 123 €	5 516 150 €	5 787 637 €	6 087 551 €	6 512 456 €	6 280 314 €	6 291 390 €
autres charges de gestion courante	1 645 245 €	1 559 769 €	1 578 473 €	1 701 240 €	1 330 242 €	1 458 825 €	1 268 000 €
charges financières	520 716 €	526 123 €	490 723 €	469 634 €	442 236 €	427 410 €	395 000 €
charges exceptionnelles	674 141 €	44 553 €	16 344 €	11 932 €	12 200 €	6 500 €	3 000 €
amortissements	434 526 €	484 846 €	522 920 €	599 258 €	648 784 €	838 154 €	805 000 €
autres (prélèvement)						955 843 €	1 000 000 €
TOTAUX CA	9 320 844 €	10 485 628 €	10 779 110 €	11 226 006 €	11 631 435 €	12 767 911 €	12 637 390 €

- **Les charges de personnel :**

Comme pour beaucoup de collectivités les charges de personnel constituent le 1^{er} poste des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise constitue un enjeu majeur pour la commune. Toutefois cette dernière ne peut s'affranchir de certains éléments qui échappent à la compétence des collectivités locales:

- le GVT
- le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL en 2013 et 2014
- le relèvement des cotisations à l'IRCANTEC en 2013 et 2014
- la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires
- La revalorisation des grilles des catégories B & C en 2014
- La création des contrats aidés (9 postes créés depuis 2014)
- La revalorisation du point d'indice
- La revalorisation des grilles indiciaires des agents de maîtrise et des agents de maîtrise principaux en 2017

Pour 2017, si 2 agents partent en retraite, 3 reviennent de disponibilité.

Une seule embauche prévue en 2017 pour renforcer les effectifs de l'office de tourisme. Celle-ci devrait intervenir à la fin du 1^{er} trimestre 2017

C'est pourquoi 2017 ne verra qu'une très légère hausse des charges de personnel (+ 11 000 €).

Pour les années à venir, il n'est pas envisagé de remplacer le personnel partant en retraite, soit :

- 4 agents en 2018
- 4 agents en 2019

Le tableau ci-dessous vous montre l'évolution du personnel sur la période 2011-2016

2011	2012	2013	2014	2015	2016
183	229	194	204	207	193

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contractuels	37	67	27	41	31	29
Adjoint adm 2°classe	14	15	8	10	11	9
Adjoint adm 1° classe	17	15	21	16	13	13
Adjoint adm pal 2°classe	0	1	2	3	4	5
Adjoint adm pal 1° classe	5	5	5	3	2	0
Adjt animation 2°classe	2	11	12	5	16	17
Adjt animation pal 1°classe	0	2	2	0	0	0
Adjoint technique 2 ième classe	60	45	48	47	50	33
Adjoint technique 1ère classe	2	19	2	6	4	19
Adjt tech pal 2°classe	4	3	18	16	14	13
Agent maitrise	9	7	7	8	10	10
Agent maitrise pal	1	2	4	5	5	2
Agent social 2ième classe	1	0	0	0	0	0
ASEM 1°classe	4	3	2	1	1	1
ASEM 2°classe pal	1	1	1	2	2	2
ASEM 1°classe pal	0	0	1	1	1	0
Auxiliaire de puer 1°classe	3	3	3	3	2	1
Auxiliaire de puer pal 2°classe	3	3	2	2	2	3
Auxiliaire de puer pal 1°classe	0	1	2	2	3	3
Brigadier	0	1	1	1	2	1
Brigadier chef pal	5	5	5	4	5	5
Garde-champêtre chef pal	1	1	1	1	1	1
Gardien de PM	3	4	2	1	2	2
Chef de police municipale	3	3	3	3	3	2
chef de service pm pal 1°classe	0	0	0	1	1	6
Rédacteur	0	1	2	5	5	1
Rédacteur pal	0	0	1	1	1	1
Technicien	0	0	0	1	2	3
Educateur jeunes enfants	1	1	1	1	1	0
Educateur pal jeunes enfants	0	0	1	1	1	1
Educateur chef jeunes enfants	1	1	0	0	0	0
Educateur APS	0	0	1	1	1	1
Educateur pal APS 1ère classe	1	1	1	1	1	1
Assistant socio-éducatif	0	1	1	1	2	2
Moniteur Educateur	1	1	0	0	0	0
Moniteur Educateur inter familial	0	0	1	1	0	0

Moniteur Educateur inter familial Pal	0	0	0	0	1	1
Animateur	0	1	1	2	2	1
Attaché	0	1	1	2	2	2
Attaché principal	2	2	2	3	2	1
Ingénieur Pal	1	1	1	1	0	0
Puéricultrice classe supérieure	1	1	1	1	1	1
TOTAL	183	229	194	204	207	193

2011 exclu (intégration du CESAM) les dépenses de personnel ont progressé de 10.4 % entre 2012 et 2014, et de 3.2% entre 2014 et 2016.

Il est à noter une diminution en 2016 des charges de personnel d'un peu plus de 3.5% par rapport à 2015 soit - 230 000 €.

Cet effort doit se poursuivre, quelques pistes d'économies potentielles se doivent d'être approfondies :

- La mutualisation des moyens communs des services devrait être recherchée (mutualisation des secrétariats, de la communication...)
- La recherche d'automatisation de certaines tâches grâce aux nouvelles technologies devrait être recherchée (dématérialisation)
- La lutte contre l'absentéisme devra s'amplifier à l'aide d'une gestion managériale adaptée

- **Les charges à caractère général**

2^{ème} poste de dépenses, derrière les charges de personnel, les charges à caractère général ont augmenté de près de 34 % sur la période de référence (2011-2016)

Liées au bon fonctionnement des services, elles sont impactées par des facteurs externes tels que le prix des combustibles, des carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes et des contrats d'assurance, la maintenance des bâtiments et des équipements, notamment avec la mise en application du document unique.

Pour 2017, la hausse en sera limitée à 2.6%. Les marchés passés avec Engie sur le gaz et l'électricité, avec une garantie de prix sur 3 ans, devraient permettre d'atteindre cet objectif.

La suppression du principe de territorialisation des demandes de cartes d'identité, à compter de mars 2017 (seules les mairies possédant un dispositif de recueil des empreintes digitales pourront instruire les demandes) et le transfert de l'enregistrement et de la dissolution des pactes civils de solidarité (PACS), en novembre 2017 aux officiers d'Etat Civil ne devraient avoir que peu d'incidence sur les charges à caractère général

Les fournitures scolaires resteront calculées sur la base de 47 €/élève.

- **les autres charges de gestion courante**

Les autres charges ont diminué de près de 13%, sur la période de référence. Ceci est essentiellement dû à l'intégration du CESAM dans le budget communal (environ 350 000 €). Pour 2017, la diminution provient pour l'essentiel de la « municipalisation » envisagée mais non décidée du comité des fêtes et

par voie de conséquence du non versement de la subvention. Cette dernière a été répartie sur les charges à caractère général par anticipation. Si tel n'était pas le cas, une décision modificative viendrait modifier ces 2 chapitres.

- **les charges financières**

Le CRD est stabilisé à 11.5 M€ depuis 2016. Il sera maintenu à ce niveau jusque la fin du mandat.

L'annuité de la dette décroît passant de 14.18 % des RRF en 2011 à 10.96 % en 2015 (dernier exercice connu).

La répartition du capital restant dû auprès des différents prêteurs est le suivant :

- Caisse d'Épargne : 2 945 655 .17 €
- Crédit Agricole : 5 213 583.39 €
- Crédit Local de France : 2 029 159.76 €
- La Banque Postale : 946 250 €

Le taux moyen des intérêts est de 3.69 %.

Tous les emprunts sont classifiés selon la charte Gissler en 1 A.

Le tableau ci-dessous vous en donne le détail

Année de réal.	Durée	capital à l'origine	CRD au 1/1 /2017	intérêts	amort.	annuité
1998	20	152 449,03 €	23 861,90 €	1 357,74 €	11 600,94 €	12 958,68 €
1999	20	304 898,03 €	61 884,24 €	2 473,49 €	19 844,07 €	22 317,56 €
1999	20	228 673,53 €	46 313,87 €	1 620,99 €	14 910,03 €	16 531,02 €
2000	20	304 898,03 €	92 540,31 €	5 626,45 €	21 128,85 €	26 755,30 €
2001	20	304 898,03 €	110 765,46 €	6 424,40 €	19 728,04 €	26 152,44 €
2002	20	610 000,00 €	253 685,97 €	13 699,04 €	36 922,69 €	50 621,73 €
2002	20	457 000,00 €	190 154,65 €	10 287,36 €	27 669,05 €	37 956,41 €
2003	20	457 000,00 €	210 954,14 €	10 294,56 €	26 004,11 €	36 298,67 €
2003	20	500 000,00 €	224 915,57 €	9 806,32 €	28 166,87 €	37 973,19 €
2004	20	500 000,00 €	254 693,25 €	11 715,89 €	27 055,97 €	38 771,86 €
2004	20	500 000,00 €	240 413,73 €	8 342,36 €	26 673,65 €	35 016,01 €
2005	20	500 000,00 €	271 785,87 €	10 463,76 €	25 840,11 €	36 303,87 €
2005	20	700 000,00 €	384 617,55 €	15 769,32 €	36 195,03 €	51 964,35 €
2005	20	300 000,00 €	162 292,12 €	6 069,73 €	15 499,58 €	21 569,31 €
2006	25	1 500 000,00 €	1 066 800,53 €	42 458,66 €	53 356,41 €	95 815,07 €
2006	30	1 500 000,00 €	1 178 894,82 €	44 583,51 €	39 589,36 €	84 172,87 €
2006	20	700 000,00 €	413 380,29 €	15 419,08 €	34 864,25 €	50 283,33 €
2007	25	1 300 000,00 €	974 887,94 €	40 652,83 €	44 064,66 €	84 717,49 €
2007	25	800 000,00 €	636 479,80 €	30 487,37 €	25 085,81 €	55 573,18 €
2008	25	890 000,00 €	700 783,01 €	14 366,05 €	29 570,04 €	43 936,09 €
2009	15	450 000,00 €	241 604,29 €	10 727,23 €	30 200,54 €	40 927,77 €
2010	20	750 000,00 €	519 140,08 €	19 415,84 €	37 081,43 €	56 497,27 €

2011	25	1 000 000,00 €	750 882,47 €	28 683,71 €	39 520,13 €	68 203,84 €
2012	15	600 000,00 €	440 000,00 €	19 844,00 €	40 000,00 €	59 844,00 €
2013	10	250 000,00 €	156 250,00 €	5 199,38 €	25 000,00 €	30 199,38 €
2014	10	400 000,00 €	290 000,00 €	7 865,00 €	40 000,00 €	47 865,00 €
2015	15	850 000,00 €	736 666,66 €	7 281,83 €	56 666,67 €	63 948,50 €
2016	15	500 000,00 €	500 000,00 €	9 827,22 €	33 333,33 €	43 160,55 €
TOTAL			11 134 648,52 €	410 763,12 €	865 571,62 €	1 276 334,74 €

Pour 2017, l'annuité de la dette sera de :

	CRD	ICNE	INTERETS	AMORT.	ANNUITE
Caisse d'Epargne	2 945 655 €	46 810 €	108 584 €	252 312 €	360 895 €
CLF	2 029 160 €	40 691 €	82 363 €	128 844 €	211 208 €
Crédit Agricole	5 213 584 €	126 514 €	196 924 €	386 082 €	583 007 €
Banque Postale	946 250 €	6 152 €	22 892 €	98 333 €	121 225 €
	11 134 649 €	220 167 €	410 763 €	865 571 €	1 276 335 €

Dans un souci d'amélioration de la trésorerie, des négociations seront menées avec nos différents prêteurs afin d'obtenir un « lissage » de la dette. En effet, 80 % de l'annuité de la dette est concentrée sur les 7 premiers mois de l'année

LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
produits des services	1 388 972 €	2 695 557 €	2 728 195 €	2 330 307 €	2 559 111 €	2 464 277 €	2 315 000 €
impôts & taxes	6 221 328 €	6 335 614 €	6 699 073 €	6 731 678 €	6 726 330 €	7 007 840 €	7 310 000 €
<i>dont contributions directes</i>	<i>4 894 733 €</i>	<i>5 084 331 €</i>	<i>5 387 998 €</i>	<i>5 459 159 €</i>	<i>5 540 699 €</i>	<i>5 730 611 €</i>	<i>5 948 594 €</i>
dotations & participations	2 188 643 €	2 228 620 €	2 242 284 €	2 275 146 €	2 234 256 €	2 110 013 €	2 410 000 €
<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 158 503 €</i>	<i>1 174 632 €</i>	<i>1 205 055 €</i>	<i>1 146 863 €</i>	<i>933 483 €</i>	<i>707 188 €</i>	<i>599 081 €</i>
autres produits de gestion courante	79 855 €	86 757 €	87 914 €	82 685 €	82 225 €	90 000 €	94 600 €
produits exceptionnels	70 872 €	261 575 €	124 260 €	133 591 €	136 381 €	132 632 €	40 000 €
Atténuation de charges	51 252 €	51 064 €	46 454 €	138 490 €	190 741 €	161 000 €	125 000 €
autres recettes	499 948 €	415 048 €	334 946 €	268 699 €	894 209 €	802 149 €	342 790 €
TOTAUX	10 500 871 €	12 074 234 €	12 263 126 €	11 960 597 €	12 823 253 €	12 767 911 €	12 637 390 €

Le seul levier dont nous disposons au niveau des recettes, qui représente environ 45 % des recettes budgétaires, est le levier fiscal (contributions directes). Aune augmentation conséquente de la fiscalité locale, il a été préféré une remise à niveau progressive des tarifs des services offerts à l'utilisateur.

- **Les impôts et taxes :**

Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté d'un peu plus de 8 % sur la période 2011-2015 Les contributions directes ont augmenté elles de près de 19% sur la période 2011-2016.

IMPOTS LOCAUX											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (est)	B
T.H	9 142 497 €	11 015 810 €	11 781 057 €	12 395 000 €	13 093 536 €	13 868 844 €	14 196 167 €	14 288 730 €	14 393 321 €	14 810 727 €	A
F.B	8 035 497 €	8 741 965 €	9 441 297 €	9 901 000 €	10 463 276 €	10 957 870 €	11 160 148 €	11 339 550 €	11 452 252 €	11 784 367 €	S
F.N.B	251 834 €	251 401 €	194 106 €	176 000 €	177 689 €	177 702 €	179 005 €	160 974 €	206 279 €	212 261 €	E
Total	17 429 828 €	20 009 176 €	21 416 460 €	22 472 000 €	23 734 501 €	25 004 416 €	25 535 320 €	25 789 254 €	26 051 852 €	26 807 356 €	S
% évolution des bases		14,8	7,03	4,93	5,62	5,35	2,12	0,99	1,02	2,9	

T.H	14,47	15,05	15,46	15,89	15,89	16,05	16,05	16,05	16,29	16,58	
F.B	23,2	25,06	25,88	26,59	26,59	26,86	26,86	26,86	27,26	27,74	%
F.N.B	92,54	96,24	98,86	101,59	101,59	102,61	102,61	102,61	104,15	105,97	

T.H	1 322 919 €	1 657 879 €	1 821 351 €	1 969 566 €	2 080 563 €	2 225 949 €	2 278 485 €	2 293 341 €	2 344 672 €	2 455 619 €	I
F.B	1 864 235 €	2 190 736 €	2 443 408 €	2 632 676 €	2 782 185 €	2 943 284 €	2 997 616 €	3 045 803 €	3 121 884 €	3 268 983 €	M
F.N.B	233 047 €	241 948 €	191 893 €	178 798 €	180 514 €	182 340 €	183 677 €	165 175 €	214 840 €	224 933 €	P
Total	3 420 202 €	4 090 564 €	4 456 652 €	4 781 040 €	5 043 262 €	5 351 573 €	5 459 778 €	5 504 320 €	5 681 395 €	5 949 535 €	O
% évolution imposition		19,6	8,95	7,28	5,48	6,11	2,02	0,82	3,22	4,72	T

Pour 2017, nous avons retenu une majoration des taux d'imposition de 1.75 %, c'est ainsi que

- le taux de la TH passerait de 16.29 % à 16.58 % pour une recette espérée de 2 455 619 €
- le taux du FB passerait de 27.26 % à 27.74 % pour une recette espérée de 3 268 983 €
- le taux du FNB passerait de 104.15 % à 105.97% pour une recette espérée de 224 933 €
- soit une recette globale attendue d'environ 5 949 535 €

La fiscalité indirecte locale est en nette baisse

- -230 000 € sur la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2011
- + 20 800 € sur la TLPE

Les dotations de l'état

Elles stagnent (+ 5 % en 5ans), la DGF forfaitaire s'effondre (- 39%) entre 2011 et 2016 du fait de la contribution au redressement des finances publiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (estim)	2017 (prev)
DGF forfaitaire	1 158 503 €	1 174 632 €	1 205 055 €	1 146 863 €	933 483 €	707 188 €	599 081 €

Les allocations compensatrices diminuent d'un peu plus de 30 % entre 2011 et 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (estim.)	2017(prev.)
compensation TP	28 254 €	23 619 €	19 764 €	15 556 €	10 277 €	8 716 €	6 500 €
compensation TF	148 457 €	135 146 €	75 398 €	109 601 €	85 924 €	63 533 €	42 500 €
compensation TH	141 961 €	152 201 €	150 734 €	152 296 €	180 614 €	146 622 €	140 000 €
TOTAL	318 672 €	310 966 €	245 896 €	277 453 €	276 815 €	218 871 €	189 000 €

Les produits des services

Semblent avoir progressés de près de 85%. Si l'on ne prend pas en considération le montant des mises à disposition du personnel aux budgets annexes, l'augmentation n'est plus que de 14.5%.

Il semble opportun de mener une réflexion sur la tarification éventuelle des occupations temporaires du domaine public.

L'INVESTISSEMENT

L'investissement devrait s'équilibrer autour de 3.3 M€

Outre le prélèvement de fonctionnement d'un montant de 1M€, d'autres recettes viennent impacter la capacité de financement des équipements de la ville

- Le FCTVA, le montant à percevoir en 2017 devrait être de l'ordre de 180 000 €
- La dotation aux amortissements à hauteur de 0.8 M€
- La taxe d'aménagement y contribuera également pour 80 000 €

A cette capacité de financement viendront s'ajouter :

- 2 subventions pour un montant de 0.25 M€
- Le produit des cessions à savoir la vente de la perception pour un montant de 0.6 M€
- Enfin la réalisation d'un emprunt de 390 000 €, pour rester dans la ligne définie en 2016 de contenir le CRD à 11.5 M€

Les dépenses d'investissement

- Le remboursement de la dette à hauteur de 0.9 M€
- Divers frais d'études, notamment pour la modification du Plu pour environ 15 000 €
- Travaux de réfection de la toiture de la Mairie : estimation 80 000 €
- La 1^{ère} tranche des travaux de réfection de l'église : 0.5 M€
- Travaux Bâtiments communaux pour un montant de 0.3 M€ (chapelle des capucins, bâtiments scolaires ...)
- Travaux de voirie et d'environnement pour un montant de 0.8 M€
- Divers matériels pour 0.4 M€

Il est ici rappelé qu'aucun engagement pluriannuel d'investissement n'a été, à ce jour, pris par la collectivité.

LE BUDGET ANNEXE PARKING

Le budget s'équilibrera en fonctionnement autour de 1,25 M€, dont environ 0.6 M€ de personnel affecté par la collectivité.

Deux postes importants de dépenses, outre celui du personnel :

- Les locations immobilières pour environ 120 000 €, dont 110 000 € à la caisse nationale des monuments historiques
- Les locations mobilières pour 100 000 €

Les recettes des parkings devraient couvrir intégralement les dépenses de fonctionnement et permettre un autofinancement prévisionnel de l'investissement à hauteur de 120 000 €.

Comme pour le budget de la commune, le recours à l'emprunt restera contenu à 1.5 M€ de CRD. Le volume emprunté en 2017 sera de 174 500 €.

Les principaux travaux prévus pour 2017 :

- La réfection du P3 pour 135 000 €
- Travaux d'entretien sur les autres parkings : 130 000 € Etudes et travaux sur Mezy pour 91 200 €
- Divers matériels pour 10 000 €

Ci-dessous le bilan financier des recettes des parkings sur les 4 derniers exercices :

	P1				P2			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Janvier	14 858 €	14 142 €	15 005 €	12 893 €	- €	2 700 €	4 505 €	2 721 €
Février	17 114 €	16 615 €	17 904 €	12 391 €	- €	4 145 €	5 349 €	3 222 €
Mars	30 676 €	30 989 €	27 178 €	36 088 €	- €	8 309 €	5 369 €	9 752 €
Avril	50 760 €	46 188 €	48 690 €	54 678 €	- €	11 249 €	12 102 €	14 141 €
Mai	65 017 €	55 445 €	58 272 €	59 894 €	- €	14 840 €	16 854 €	15 384 €
Juin	43 667 €	59 072 €	50 263 €	64 681 €	16 499 €	15 497 €	16 607 €	16 370 €
Juillet	64 963 €	65 335 €	51 295 €	76 513 €	26 313 €	22 906 €	15 667 €	22 140 €
Août	75 780 €	72 816 €	42 609 €	75 340 €	23 904 €	21 554 €	16 910 €	21 212 €
Septembre	56 128 €	52 525 €	37 663 €	58 112 €	17 142 €	18 196 €	10 110 €	17 397 €
Octobre	8 461 €	11 391 €	5 507 €	13 710 €	2 867 €	3 673 €	1 898 €	4 033 €
Novembre	19 856 €	18 421 €	15 794 €	24 799 €	4 524 €	5 142 €	4 226 €	7 850 €
Décembre	16 455 €	17 766 €	14 926 €	25 998 €	3 605 €	4 755 €	4 078 €	6 099 €
TOTAL	463 734 €	460 705 €	385 105 €	515 094 €	94 854 €	132 965 €	113 675 €	140 322 €

	P3				P4			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Janvier	- €	- €	- €	- €	2 028 €	2 451 €	4 181 €	4 830 €
Février	1 891 €	2 020 €	3 565 €	8 303 €	1 909 €	3 006 €	3 601 €	7 161 €

Mars	5 944 €	7 581 €	4 894 €	9 860 €	6 454 €	9 290 €	8 175 €	18 072 €
Avril	16 637 €	14 445 €	14 340 €	19 700 €	17 638 €	22 863 €	27 002 €	31 357 €
Mai	23 393 €	17 570 €	23 010 €	20 558 €	22 924 €	33 289 €	36 065 €	42 409 €
Juin	21 344 €	15 822 €	16 009 €	20 541 €	10 686 €	21 482 €	18 644 €	26 988 €
Juillet	22 136 €	26 151 €	32 323 €	31 321 €	26 711 €	43 885 €	16 812 €	49 656 €
Août	53 144 €	50 048 €	38 202 €	34 170 €	43 084 €	60 040 €	40 624 €	81 754 €
Septembre	21 313 €	24 330 €	18 095 €	24 670 €	18 160 €	29 534 €	25 723 €	35 479 €
Octobre	6 099 €	6 084 €	3 867 €	8 570 €	1 155 €	5 628 €	6 636 €	15 418 €
Novembre	1 566 €	- €	- €	2 857 €	4 131 €	3 907 €	5 481 €	6 798 €
Décembre	- €	- €		6 744 €	2 763 €	4 103 €	4 395 €	6 311 €
TOTAL	173 466 €	164 050 €	154 306 €	187 295 €	157 642 €	239 477 €	197 339 €	326 232 €

	P5				MEZY - ST LOUIS			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Janvier	- €	- €	- €	- €				231 €
Février	- €	- €	1 744 €	2 682 €				698 €
Mars	- €	471 €	3 518 €	7 044 €				1 899 €
Avril	- €	12 049 €	12 914 €	13 810 €				4 836 €
Mai	- €	21 233 €	23 640 €	19 235 €			9 485 €	8 644 €
Juin	14 000 €	12 435 €	8 352 €	11 218 €			6 280 €	5 697 €
Juillet	16 500 €	26 934 €	17 031 €	24 947 €		15 435 €	7 245 €	14 966 €
Août	57 760 €	54 918 €	29 417 €	42 762 €		39 235 €	22 072 €	28 758 €
Septembre	9 565 €	15 073 €	12 147 €	15 293 €			5 288 €	6 929 €
Octobre	- €	532 €	2 042 €	4 957 €			104 €	91 €
Novembre	- €	- €	- €	1 029 €			343 €	664 €
Décembre	- €	- €		2 341 €			349 €	456 €
TOTAL	97 825 €	143 644 €	110 803 €	145 317 €	- €	54 670 €	51 166 €	73 869 €

	TOTALS (hors horodateurs)				HORODATEURS			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Janvier	16 886 €	19 293 €	23 691 €	20 675 €				576 €
Février	20 914 €	25 786 €	32 163 €	34 458 €				1 394 €
Mars	43 073 €	56 640 €	49 135 €	82 714 €			1 882 €	3 024 €
Avril	85 034 €	106 794 €	115 048 €	138 521 €			6 427 €	6 392 €
Mai	111 334 €	142 378 €	167 325 €	166 124 €			8 737 €	8 581 €
Juin	106 196 €	124 308 €	116 154 €	145 494 €			7 993 €	6 625 €
Juillet	156 624 €	200 645 €	140 373 €	219 543 €			13 784 €	17 691 €
Août	253 673 €	298 611 €	189 833 €	283 994 €			22 737 €	27 710 €
Septembre	122 308 €	139 658 €	109 026 €	157 880 €			12 457 €	11 671 €
Octobre	18 581 €	27 307 €	20 054 €	46 779 €			4 798 €	3 380 €
Novembre	30 078 €	27 470 €	25 844 €	43 998 €			679 €	1 559 €
Décembre	22 822 €	26 623 €	23 748 €	47 949 €			1 259 €	1 248 €
TOTAL	987 522 €	1 195 512 €	1 012 393 €	1 388 130 €	- €	- €	80 754 €	89 850 €
% augmentation		21,06	-15,32	37,11				

LE BUDGET ANNEXE : OFFICE DE TOURISME

Le budget s'équilibrera en fonctionnement aux environs de 0.4 M€, dont 250 000 € de personnel affecté par la collectivité (1 embauche en 2017)

Le reversement de la taxe de séjour au Département sera de l'ordre de 20 000 €

La prise en charge par la commune du déficit d'exploitation sera de l'ordre de 160 000 €

L'investissement s'équilibrera à 6 500 €

LE BUDGET ANNEXE : CINEMA

Le budget cinéma devrait s'équilibrer en fonctionnement aux environs de 210 000 €, dont 70 000 € de charges de personnel.

La commune contribuera à l'équilibre des comptes à hauteur d'environ 170 000 € (80%).

L'investissement s'équilibrera à 200 000 €, dont 195 000 € de travaux de mise en accessibilité.

Ces travaux seront financés par une subvention du CNC à hauteur de 62 000 € et par un emprunt de 133 000 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

- prendre acte du rapport d'orientation budgétaire établi par le Maire,
- de prendre acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu

Débat :

Stéphane Pignan ne peut que se féliciter de la note de synthèse communiquée par M. le Maire car celle-ci permet d'avoir une radiographie assez précise de la situation de la commune, non seulement pour les années à venir, mais également pour le passé. Cela évite ainsi d'avoir par moment de la désinformation ou des propos qui sont inappropriés à la situation. Cette dernière est relativement simple, il l'a déjà signalé l'année dernière, le taux d'endettement est relativement important, limité à 11.5 M€, qui reste dans une strate supérieure par rapport à des villes équivalentes. Cela n'est pas nouveau, cela dure depuis des années, et on ne peut pas se permettre aujourd'hui d'aller au-delà. La Commune est confrontée à la baisse de la dotation de l'Etat, et à ce sujet, il se rappelle l'année dernière, lorsque certains élus soutenaient encore que les dotations de l'Etat n'allaient pas baisser de façon aussi importante. La réalité est qu'à ce jour, l'équation devient difficile. Il faut continuer à penser à l'avenir avec des investissements, et pas uniquement de la rénovation de bâtiments

même si c'est indispensable, il faut se projeter encore une fois sur les 10-15 années à venir. Cela implique, pour garder de l'investissement, de diminuer comme il est prévu les embauches. Il note néanmoins une embauche prévue pour l'Office de Tourisme alors que la fréquentation humaine de l'Office de Tourisme diminue. En effet, les personnes utilisent plus facilement Internet. Pour parler de mutualisation des services, même si le coût est de 11 000 € il se questionne sur l'opportunité d'une telle embauche.

Enfin, concernant la hausse de la fiscalité locale, limitée à 1.75 %, (limitée + 0.4 au niveau de l'Etat), cela fait 2.15. C'est une fourchette relativement basse par rapport à d'autres communes qui ont eu dans le département « la main plus lourde ». Il n'est pas opposé à ce qu'il y ait une augmentation tout en la limitant dans le temps, car il faut penser que le « matraquage fiscal » a été relativement important au niveau national. Il paraît difficile de pouvoir aller au-delà, cela veut dire que les élus seront contraints encore une fois les années futures de revoir les dépenses de fonctionnement pour aller de l'avant et dégager de l'investissement.

Pierre Maumejean concernant la hausse des impôts rappelle qu'en :

- 2014 : il n'y a pas eu de hausse

- 2015 : il n'y a pas eu de hausse

- 2016 : une hausse légère de 1.5

- 2017 : une hausse de 1.75 car il essaie de maîtriser les charges fiscales sur les ménages. Il est tout à fait d'accord avec M. Pignan qui souligne que des communes voisines ont subi des impositions très lourdes.

En ce qui concerne l'embauche d'une personne à l'Office de Tourisme, il est vrai que désormais l'accueil physique est moins important qu'avant, pour preuve la baisse du taux de fréquentation de l'Office de Tourisme qui est de - 100 000 personnes pour l'année dernière, alors que parallèlement le nombre de visiteurs sur la commune a augmenté de 100 000 personnes, évalué en chiffre à 1.4 millions de visiteurs. Il est vrai que le travail de l'Office de Tourisme se porte maintenant sur les réseaux sociaux, car les gens préparent leur voyage par internet, via certains sites qui permettent de louer, d'avoir même des brochures en ligne. Une réflexion s'est portée tout d'abord sur les horaires d'ouverture de l'Office qui ont été modifiés à la baisse, en s'alignant sur les horaires du Grau du Roi, ou de la Grande Motte, et d'autres. Il a donc été décidé de recruter une personne en CDD et d'en tirer les conclusions en fin d'année.

Cédric Bonato demande pourquoi ne avoir voté le R.O.B., car maintenant c'est devenu un rapport d'orientation budgétaire, ce n'est plus un DOB depuis plus d'un an, pourquoi le Maire repasse à l'ancien système puisque l'année dernière, le DOB et le BP ont été votés en décembre 2015, pourquoi avoir basculé comme les autres années.

Pierre Maumejean ne comprend pas car l'année dernière, M. Bonato lui avait reproché de faire ces votes en décembre. Il ne voit pas où est le problème.

Cédric Bonato veut juste savoir pourquoi.

Pierre Maumejean n'a pas de réponse à lui fournir. Quand il était élu dans l'opposition, il n'a jamais calculé les dates d'écarts entre les votes des DOB, des budgets.

Cédric Bonato en déduit donc qu'il a suivi ses conseils.

Pierre Maumejean pense que si cela lui fait plaisir, il va dire qu'il a suivi ses conseils très éclairés d'obscurité. Et pour répondre à **Fabrice Labarussias** qui rétorque qu'il manque de la lumière à tous les étages, un jour M. Bonato a déclaré qu'il voulait réveiller la belle endormie, et c'est la belle qui a endormi.

Cédric Bonato est très étonné de lire que le nombre d'habitants a baissé de 2015 à 2017, car sur un article du Midi libre du 4-01-2017 il est mentionné une augmentation de 300 habitants depuis 2009. Il demande comment le Maire peut justifier cette baisse, par quel chiffre puisqu'il n'y a pas d'études complémentaires, quelles sont ces sources.

Pierre Maumejean imagine que cela a échappé à M. Bonato qu'un recensement a eu lieu l'année dernière sur la commune et que les résultats sont des chiffres de l'INSEE. Il déplore une perte de 92 habitants, certes chiffre minime mais qui fait inverser la courbe.

Cédric Bonato demande comment le Maire peut faire des projections sur 2016 et 2017.

Pierre Maumejean explique que les chiffres ont été publiés au Journal Officiel.

Cédric Bonato n'a rien remarqué dans le journal officiel.

Pierre Maumejean assure que ces chiffres y sont bien.

Cédric Bonato intervient sur les charges des dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel, car il y a une augmentation de plus de 500 000 € et une baisse derrière. Il demande si cela correspond au basculement des agents de la Police Municipale qui était dispatché sur le budget parking et sur le budget général.

Pierre Maumejean lui demande de quelle année il parle.

Cédric Bonato lui parle de 2014 à 2015 où l'on note une augmentation de 500 000 € de charges de personnel, et une baisse d'environ 220 000 € sur 2016 et 2017. D'où la question du basculement des agents de la police municipale sur deux budgets.

Pierre Maumejean acquiesce car quand M. Bonato était Maire, il y avait la bascule des agents de Police Municipale sur le budget parkings. En 2015, il a essayé de prendre une option différente, d'ailleurs, M. Bonato s'était un peu moqué de lui, puis il est revenu sur l'ancien système. Il a donc un peu pris en compte les conseils de M. Bonato.

Cédric Bonato intervient sur le tableau de l'évolution du personnel de 2011 à 2016. Il semble que ce tableau retrace le chiffre des postes à pourvoir et non pas le chiffre des postes pourvus. Il n'a jamais vu 204 agents au sein de la collectivité.

Pierre Maumejean lui répond qu'il s'agit bien des postes pourvus.

Cédric Bonato n'est pas d'accord, car il n'y a jamais eu 204 agents dans la Mairie d'Aigues-Mortes.

Pierre Maumejean veut bien vérifier mais il se souvient qu'entre 2011 et 2012, il y a eu la bascule du CeSAM, donc il y a eu une trentaine d'agents qui sont venus se grever sur le budget principal.

Fabrice Labarussias fait remarquer sur le même tableau que les chiffres donnés sont erronés car ils sont présentés comme étant des effectifs pourvus alors que ce sont les chiffres des effectifs budgétaires. Il reprend les chiffres des CA de la ville

- 2011 : 139 et non 183
- 2012 : 158 et non 229
- 2013 : 166 et non 194
- 2014 : 170 et non 204
- 2015 : 178 et non 207
- 2016 : 176 et non 193

Il tient à la disposition des élus les documents des différents CA de la ville qui ont été votés.

Pierre Maumejean lui demande s'il compte dans ces chiffres des contractuels ?

Fabrice Labarussias ne sait pas, il se fit aux écrits. Il demande si les chiffres correspondent aux postes pourvus.

Pierre Maumejean lui répond par l'affirmative.

Fabrice Labarussias estime que c'est une erreur.

Pierre Maumejean lui redemande s'il sait si les contractuels sont inclus dans les chiffres qu'il vient de donner. Il remarque qu'il est incapable de répondre car il ne connaît pas les chiffres.

Cédric Bonato a constaté une baisse du prix du combustible durant la fin de l'année et non une augmentation et propose au Maire de ne pas oublier de faire la modification sur le rapport budgétaire. A la pompe, les prix ont bien baissé.

Pierre Maumejean va faire un graphique sur l'évolution du prix du combustible selon la température et d'autres éléments. Il demande d'être sérieux.

Cédric Bonato demande pourquoi les emprunts, alors que les taux étaient au plus bas en 2016, n'ont pas été renégociés alors que le Maire était censé s'en occuper.

Pierre Maumejean fait observer que les taux des emprunts de 2015 -2016 sont aux environ de 1.1 %. Les taux à l'époque de M. Bonato étaient largement supérieurs, 3.7 %. Il ne souhaite pas recevoir de leçons à ce sujet.

Cédric Bonato demande juste pourquoi ces emprunts n'ont pas été renégociés, pas de refaire l'histoire.

Pierre Maumejean lui répond que des contacts réguliers ont lieu avec les organismes emprunteurs et son équipe est assez intelligente pour renégocier des emprunts ou tenter de le faire.

Cédric Bonato constate une augmentation significative des recettes « impôts et taxes » depuis 2014, soit + 600 000 € entre 2014 et 2017 et souhaite des explications.

Pierre Maumejean rappelle que les taxes d'occupation du domaine public augmentent tous les ans et les fêtes de la St Louis ont connu un gros succès engendrant de nombreuses recettes, avec l'augmentation du nombre des exposants.

Cédric Bonato est étonné de constater que les 600 000 € correspondent aux recettes de la St Louis.

Pierre Maumejean lui explique qu'il le prend comme il veut. Il rappelle que ce n'est pas sa politique d'assassiner les administrés par des taxes et des impôts, c'était plus la spécialité de M. Bonato.

Cédric Bonato attire l'attention sur le fait que M. Maumejean a souhaité exempter les terres convertis en bio du foncier non bâti. Il demande si maintenant il connaît le manque à gagner.

Pierre Maumejean se souvient effectivement de la délibération prise en 2015, et de fait, remarque que M. Bonato est lui aussi un homme du passé. Il rappelle néanmoins que ce soir il est question du débat d'orientation budgétaire, ce qui veut dire prendre des orientations pour l'année prochaine, ces orientations sont faites pour déterminer un budget primitif qui sera lui-même un prévisionnel. Il en restera là. Il connaît bien les sous-entendus de M. Bonato largement débattus sous son mandat, et sous le sien.

Fabrice Labarussias estime que sur le fonds du document, il est bien clair que le Maire est en recherche de financement et que les leviers que tous les élus possèdent c'est l'augmentation des impôts et des services. Il

le met en garde sur l'augmentation des tarifs dans les services, il l'a d'ailleurs vu sur les nouvelles activités pédagogiques dans les écoles qui sont devenues payantes cette année et qui ont engendré de ce fait une baisse de la fréquentation des enfants. En tout cas, sur son école c'est le cas.

Il n'est pas opposé à la recherche de financements car le problème n'est pas là. On peut trouver des leviers pour boucler un budget, la grande difficulté c'est que le Maire ne maîtrise pas son budget de fonctionnement, et c'est la raison pour laquelle il actionne ces leviers. Par contre, ce qui n'apparaît pas dans le document et qui pourtant est obligatoire sur un ROB depuis la circulaire de 2015, c'est l'autofinancement brut et net de la commune. Il demande où se trouve ce tableau avec cette analyse depuis 2011.

Pierre Maumejean lui répond 1 M€ et l'année dernière 850 000 €.

Fabrice Labarussias comprend donc qu'en excédent capitalisé, il a été basculé 850 000 € l'année dernière. Il demande où ces chiffres apparaissent dans le compte administratif ? Il ne les voit nulle part.

Pierre Maumejean aimerait bien d'abord établir son compte administratif. Si M. Labarussias estime que les budgets de l'actuelle Mairie sont déséquilibrés et très mauvais, il lui rappelle qu'en 2008, lorsqu'il est arrivé aux affaires avec son groupe, il a créé 4 taxes, supprimé l'abattement de 10 % sur la taxe mobilière, augmenté de 40 % la TLE, augmenté de 14 % la carte d'abonnement. Il lui demande encore une fois un peu de modestie.

Arnaud Fourel intervient sur la recherche des fonds. Effectivement face à la baisse de la DGF de 2014 à 2017, soit - 47 % de dotations, on recherche des recettes. L'augmentation des impôts expliquée par le Maire de 2014 à 2017 représente 3.3 %, alors que les 3 premières années de mandature de M. Bonato, le taux d'augmentation des impôts était de 9.8 %, on se demande qui fait du matraquage fiscal, dixit le groupe de M. Bonato. Il compare 3 années identiques : 2008 à 2011 : et 2014 à 2017. M. Labarussias déplore l'augmentation des services, et des problématiques de paiement. Il a fait une recherche rapide sur les communes avoisinantes, et prend l'exemple d'Aimargues qui a mis en place un PEDT, 4 j/semaine, 1 enfant coût : 25 €. Aigues-Mortes : forfait de 100 €/an.

Pierre Maumejean rappelle que les élus de l'opposition lui ont reproché de ne pas augmenter les impôts pendant 2 ans car c'était une faute politique. Cette année il applique une légère augmentation comme l'opposition l'avait suggéré et ce n'est pas encore cela qu'il faut faire. Quoi qu'il fasse, l'opposition n'est pas d'accord.

Fabrice Labarussias demande des explications sur ce qu'il a lu dans le DOB, « on note que les dotations de l'état stagnent de + 5 % en 5 ans ».

Pierre Maumejean répond que ce sont toutes les dotations de l'Etat. La dotation rurale n'a pas évolué, il lui demande de faire la différence avec la dotation forfaitaire qui est la dotation principale, et lui demande d'annoncer le chiffre de sa baisse, ainsi que celle des taxes de compensations.

Il ne peut pas laisser dire que des dotations qui stagnent 5 % permettent de développer le pouvoir financier d'une commune.

Fabrice Labarussias demande un tableau, le même avec les mêmes années, avec la DGF, et pas la forfaitaire. Puisque dans la DGF, il y a la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité et la dotation de péréquation. Il revient sur les impôts de M. Fourel, l'important n'est pas d'augmenter ou de baisser les impôts, c'est de savoir pourquoi on le fait.

Pierre Maumejean pourrait aussi demander à M. Bonato ce qu'il a fait des impôts des Aigues-Mortais pendant 6 ans, augmentation massive alors qu'il y avait une augmentation des bases de 8 à 9 %, actuellement 0;4 % et un matelas de 1.500 000 € reconnu. « Là vous êtes dans la désinformation, dans la contre vérité et il le reconnaît très bien ».

Fabrice Labarussias conclut sur l'autofinancement brut et net, c'est une donnée demandée par le ROB il faut le donner pour 2015, il est de 0.

En 2014 tout le monde l'a voté, l'autofinancement était de 1.3 M€. En 2013, il était de 1.5 M€. En 2012, il était de 1 M€. Dès la première année de l'arrivée de M. MAUMEJEAN, alors que la situation était sur une dynamique ; l'autofinancement était nul car tout a été dépensé, aucune économie n'a été réalisée. Il estime que le Maire vit au-dessus de ses moyens, il va tout augmenter. Il ne maîtrise pas le budget, c'est une catastrophe. Ce document est obligatoire.

Pierre Maumejean cite Charles-Maurice de Talleyrand- « tout ce qui est excessif avec le temps devient insignifiant » et les propos de **Fabrice Labarussias** deviennent des divagations intellectuelles.

Fabrice Labarussias rappelle que la fonction amène à celui qu'il occupe un certain talent et avec le Maire, c'est quand même une fin de non-recevoir, et jusqu'à la fin du mandat, cela sera la même chose.

Jean Claude CAMPOS revient sur la baisse de la DGF, l'autofinancement, les baisses des dépenses de fonctionnement et le gel des volumes d'emprunt.

« L'Etat a décidé d'une politique financière restrictive à l'égard des collectivités territoriales. Cette volonté politique s'articule par une réorganisation administrative de la Nation, notamment avec la loi NoTRE et la mutualisation des moyens aux seins des intercommunalités. Je pense qu'aujourd'hui cette orientation marque le pas en raison des futures échéances électorales, il n'est pas prévu à mon sens un changement majeur de cap. Et c'est un peu en marche forcée que les communes devront de gré ou de force entrer dans le moule. En ce qui concerne les budgets de la commune, nous avons beaucoup évoqué les charges de fonctionnement, car nous faisons de multiples efforts pour les réduire. Or, il faut avoir à l'esprit que ce sont les collectivités territoriales qui sont porteuses de la majorité des investissements de notre Pays, que l'autofinancement qui permet de maîtriser le volume des emprunts impacte les charges de fonctionnement. C'est un élément qu'il fallait préciser car les conséquences seront structurelles pour les projets de l'ensemble des collectivités territoriales, car dans un même temps, nous n'échapperons pas au gèle de la dette, dont nous sommes pris dans un étau. Quelle que soit la couleur politique de ceux qui seront là, ils seront pris dans un étau ». « Vous me faites penser à un paparazzi de la politique, M. Labarussias. Il faut élever le débat et vous ne le faites pas ».

Je fais confiance à M. le Maire et aux élus de la majorité en charge de ce projet et confiance aux personnels pour faire face à ces difficultés.

Pierre Maumejean remercie M. Campos pour son intervention et notamment sur les baisses de dotation de l'Etat qui touchent tout le monde quelle que soit la couleur politique. Il en veut pour preuve la déclaration de Monsieur Olivier GAILLARD, Président du groupe PS, qui lors de la séance du Conseil Départemental du 28 novembre dernier a critiqué avec virulence la baisse des dotations de l'Etat, et la loi Notre. C'est effectivement un challenge, un combat, un effet ciseau qui touche toutes les communes, les collectivités locales quelles que soit leur couleur politique.

Fabrice Labarussias observe encore une fois que le CCAS doit faire son ROB avant celui de la Mairie, et celui de la Mairie doit le prendre en compte au niveau de ses perspectives financières. Ce n'est toujours pas le cas.

Pour répondre à **Jean Claude CAMPOS**, il est convaincu que la coloration politique n'est pas très importante sur la maîtrise du budget, par contre il faut le maîtriser. Ce n'est pas le cas. Quand la nouvelle municipalité a été élue, à l'école où il travaille, il faisait des copies sur un copieur d'occasion et le copieur a été remplacé par un photocopieur tout neuf, inutile, d'une entreprise ECHO SYSTEME dont le directeur joue au golf avec M. NICODEME et ici ce sont des économies que l'on peut faire partout.

Arnaud Fourel répond que 5 000 copies couleurs sont faites sur une seule école, c'est de la responsabilité de chacun. Tout semble tourner autour d'une seule école maternelle parce qu'un élu autour de cette table y travaille. Il souhaite que M. LABARUSSIAS prenne de la hauteur, de la distance et qu'il ait une vision globale de l'ensemble de la commune.

Pierre Maumejean ajoute pour information, que c'est SHARP qui s'occupe des copieurs à l'école.

Cédric Bonato revient sur le budget des parkings et demande le nombre des entrées des parkings par année.

Pierre Maumejean lui explique qu'il a, avec la note de synthèse, un tableau portant sur la période 2013-2016 avec une augmentation de fréquentation de 6.7 %.

Cédric Bonato demande sur l'Office de Tourisme, le montant de la taxe de séjour récupéré cette année.

Pierre Maumejean lui répond que le montant est de 200 000 € environ.

Cédric Bonato remarque une augmentation de 20 000 € sur la TLPE, et demande à combien se monte le montant récupéré cette année.

Pierre Maumejean répond qu'il n'a pas les chiffres de mémoire. Il les aura dans les chiffres du BP 2016.

Olivier Bertrand précise à Fabrice Labarussias que commission des finances travaille sans cesse sur l'ensemble des éléments et qu'il est prêt à le recevoir lors de la prochaine réunion.

Fabrice Labarussias aurait souhaité avoir une commission des finances avant ce ROB. D'autre part, au niveau des tarifs des parkings, les recettes ont augmenté avec les tarifs qui ont augmenté cette année, ce qu'il a voté contre, car les parkings sont payants dès la première minute.

Marielle NEPOTY répond que c'est une obligation légale.

Fabrice Labarussias pense donc que les autres communes qui offrent des minutes de stationnement sont alors dans l'illégalité.

Marielle NEPOTY explique que c'est une entente avec le gestionnaire quand cela est demandé.

Fabrice Labarussias se rappelle qu'avant les parkings étaient gratuits la première ½ h et les P3-4-5 étaient ouverts d'octobre à février car cela permettait ainsi de dynamiser le commerce local pendant la période d'hiver. Il demande si ces parkings sont toujours gratuits.

Pierre Maumejean lui rappelle que la facturation à la minute est due, ainsi que la facturation aux ¼ heure qui est une obligation faite dans le contrat que la majorité de M. Bonato a signé quand il était aux affaires.

Cela ne servait à rien de laisser les parkings gratuits, pour le dynamisme de l'économie de la ville. De plus, ce qui n'a échappé à personne c'est que les parkings sont les uns après les autres repris par des travaux de rénovation car ils ont été laissés pendant 6 ans, abandonnés, troués, complètement en déphasage avec le prestige de notre cité.

Le débat étant clos,

Le conseil municipal

- prend acte du rapport d'orientation budgétaire établi par le Maire,
- prend acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu

AFFAIRE N° 3

BUDGET ANNEXE CINEMA – ANNEE 2016- DM2

Rapporteur : J.C. CAMPOS

Il est proposé au conseil municipal de modifier comme suit les crédits 2016 du budget annexe cinéma
Dépenses de fonctionnement : 29 553 €

- Article 6215 : Personnel affecté : 29 553 €

Recettes de fonctionnement : 29 553 €

- Article 706 : Prestations de Service : 2 000 €
- Article 74 : subvention commune : 27 553 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Jean Claude CAMPOS explique qu'un agent Cinéma qui tenait un poste de projectionniste, a dû être remplacé, car en longue maladie. Il a fallu pallier à son remplacement. Son statut ne permettait pas le remboursement par l'assurance. Il a fallu payer son salaire, et celui du remplaçant pendant cette même période.

Cédric Bonato pense qu'il y a une assurance globale sur les arrêts de travail.

Pierre Maumejean ajoute que l'assurance ne s'applique pas sur les contractuels.

Cédric Bonato demande le nombre d'entrées sur l'année.

Jean Claude CAMPOS répond :

- décembre 2015 : 6 652 entrées sans tenir compte de l'activité de l'AGEPT

- décembre 2016 : 7741 entrées

Soit une augmentation de 1 000 entrées cette année.

Cédric Bonato demande si cela prend en compte Ecole et Cinéma

Jean Claude CAMPOS lui répond tout confondu.

Cédric Bonato demande si le Cinéma a toujours recours à la société de programmation.

Jean Claude CAMPOS répond que non. Dès 2014, il a dénoncé le contrat. Cela nous coûtait 5 000 €/an. C'est la personne qui est responsable du cinéma qui s'occupe de la programmation, aidée par une commission qui est une commission organisée par l'AGEPT.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N°4

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS – BUDGET 2017 ANNEXE PARKINGS

Rapporteur : Jeanine Soleyrol

Afin de réaliser certaines dépenses d'investissement qui s'avèrent nécessaires avant le début de la saison touristique et avant le vote du budget primitif 2017 du budget annexe parking, il apparaît opportun de mettre en place une ouverture anticipée de crédits conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette procédure ne concerne que les dépenses à prévoir ou à réaliser entre le 1er janvier 2017 et la date fixée pour le vote du budget 2017 du budget annexe « PARKING », dans la limite du quart des crédits du budget investissement précédent

Les crédits anticipés sont les suivant :

- Total budget investissement 2016 budget annexe parking, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les opérations pour compte de tiers, les opérations d'ordre, les restes à réaliser 2015 : 551 738 €
- Anticipation sur crédits (1/4) : 137 934 €
- Affectation des crédits : Opération 11 : Parking : 100 000 €
 - 2188 : Autres immos : 100 000 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter l'ouverture anticipée de crédits pour le budget annexe 2017 Parking, reprise ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires se rapportant à cette affaire

Débat :

Fabrice Labarussias remarque que l'on demande de voter une ouverture anticipée de crédits permettant de subvenir aux investissements de ces parkings, en attendant le vote du BP. Aucune ouverture n'a été voté pour la Mairie, et se demande comme elle fait pour envisager ces investissements jusqu'au vote du BP » ?

Pierre Maumejean répond que sur le budget Mairie, il y avait des restes à réaliser qui n'étaient pas sur le budget parkings. Tous les élus savent que l'on peut dégager 25 % par rapport à l'investissement de l'année précédente par autorisation donnée par le conseil municipal au Maire en début de mandat, une somme permettant de lancer des travaux sans perdre trop de temps, surtout que lorsqu'on présentait le budget au mois d'avril. Nous sommes dans ce cadre-là.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 5

ANNEE 2016 - SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : J. SOLEYROL

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2016 de la commune, Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions d'équilibre aux budgets annexes, comme suit :

- Budget annexe Office de Tourisme : 118 000 €
- Budget annexe Cinéma : 168 000 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

AFFAIRE N° 6

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR :

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte de la décision municipale suivante :

- n° 2016-61 qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Richard et Fontaine pour la réhabilitation de la chapelle de l'ancien couvent des Capucins à Aigues-Mortes, pour un montant HT de 13 650 €

Pierre Maumejean rappelle que les vœux à la population auront lieu le mardi 17 janvier à 18 h 30 salle Oustaou.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 15

Le Maire		Gilles Traullet
Noémie Claudel <i>Proc. à Gilles Traullet</i>	Philippe Cathala	Marielle Népoty
Arnaud Fourel	Patricia Van der Linde	Jean Claude Campos
Jeannine Soleyrol	Claude Laurie <i>Proc. à Arnaud FOUREL</i>	Patrice Deville
Alain Baillieu	Jean Claude Baschiou	Ariane Molluna
Michel Leblanc	Véronique Bonvicini	Hélène Thélène <i>Absente</i>
Olivier Bertrand <i>Proc. à Pierre Maumejean</i>	Sabine Rous <i>Proc. à Christelle Bertini</i>	Maguelone Chareyre
Christelle Bertini	Nathalie Théodose	Cédric Bonato Absent
Rachida Bouteiller Absent	Amandine Jacinto <i>Absent</i>	Alexandra Bonnet <i>Absent</i>
Fabrice Labarussias Absent	Guillaume Ber <i>Absent</i>	Stéphane Pignan